



Wallonie



Service public
de Wallonie

Département de l'Action
sociale

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE
Avenue G. Bovesse, 100
5100 - NAMUR (Jambes)

Tél. : 081 32 72 11
Fax : 081 32 72 22

NAMUR (Jambes), le

18 SEP. 2015

Administration générale de l'aide à la Jeunesse
Madame L. Baudart, Administratrice générale
A l'attention de la Direction des méthodes, de la
recherche, de la formation et des statistiques
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES

Entrée A.G.A.J.

24 SEP. 2015

Vos réf. : 030/1.4/LB/FM
Nos réf. : O50401 \ 3804
Annexe(s) :

Votre contact : Isabelle BARTHOLOME, Attachée - 081 327 371 - isabelle.bartholome@spw.wallonie.be-

**Objet : - Hébergement de personnes en difficultés - participation financière à charge
de l'aide à la jeunesse**

Madame l'Administratrice générale,

En réponse à votre courrier du 18 août 2015 demandant le tarif journalier en vigueur pour les différents lieux d'accueil et d'hébergement agréés par la Région wallonne (maisons d'accueil, maisons de vie communautaire, abris de nuit et maisons d'hébergement de type familial), vous trouverez en annexe de la présente les tarifs par maison (pour autant qu'ils nous aient été communiqués).

Il convient de préciser toutefois que la participation financière de l'hébergé couvre le gîte et les repas si ceux-ci font partie des services offerts. Elle ne peut couvrir d'autres services que le gîte et le repas.

La participation financière tient compte du coût réel des services. La participation financière au gîte ne peut être journalièrement inférieure à 6 euros indexés (actuellement 7,314 euros) par personne et dépasser quatre dixièmes des ressources de l'hébergé.

La participation financière au gîte et au couvert ne peut être journalièrement inférieure à 10 euros indexés (actuellement 12,19 euros) par personne. Toutefois, la maison d'accueil ou la maison de vie communautaire peut, en fonction de son projet d'accompagnement collectif, demander pour l'hébergement des enfants une participation financière inférieure à ces montants.

Le coût réel du gîte et du couvert est fixé annuellement. La méthode de calcul du coût réel ainsi que le relevé des dépenses admissibles sont établis conformément à l'annexe 11. Lorsque la maison obtient un coût réel supérieur aux minima cités ci-dessus, elle en informe l'administration.

Je vous prie de croire, Madame l'Administratrice générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général a.i.,

Stéphane MARNETTE.

N°	Nom	Annexe 7 - 2014	PAF 201
101	Accueil Famenne		
102	Maison d'accueil Dominique Pire		
104	La Maison'Elle	59947,79	11,67
105	Maison d'accueil pour hommes des Trois portes	165411,09	16,028
106	Maison d'accueil du C.P.A.S. de Tournai		
107	Solidarité femmes et refuge pour femmes battues	100657,58	13,87
108	Communauté Emmaüs	45219,89	13,58
109	Domaine de Banalbois	101555,11	14,25
110	Emmaüs	49719,88	16,67
111	La Source (Maison d'accueil)	159071,45	12,6
112	Ferme de l'Aubligneux		
113	L'abri	97962,53	17,10
114	L'accueil		
115	L'églantier		
116	L'étape	148274,88	20,7
117	L'ilot	125000,12	17,43
118	La Traille	95525,81	13,13
119	La Moisson - Houmont	104831,71	14,83
120	Le Figuier	45977,04	12,38
121	Les quatre vents	188359,41	15,28
122	Les semailles	114599,4	24,29
123	Maison d'accueil Les Trieux		
124	Maison d'accueil des Sans Logis	225055	17,85
125	Maison d'accueil "La Traverse"		
127	Maison d'accueil "Le Triangle"	132473,5	12,29
128	Maison du pain	110803,2	11
129	Maison familiale (Maison d'accueil)	439421,1	15
130	Maison Marie-Louise (Maison d'accueil)		
131	Maison Saint-Paul		
132	Thaïs	30962,25	8,91
133	Le Tremplin	60188,15	16,31
134	Collectif contre les violences familiales et l'exclusion	130258,08	9,87
136	Service d'entraide familiale	52668,41	8,3297
137	Soleil du coeur	68363,4	18,974
138	Terre nouvelle		
139	Sürya	29401	7,314
140	Maison d'accueil "Oasis"		
142	La Goëlette	42273,9	8,31
143	Aux chênes de Mambré (Maison d'accueil)	291497,72	13,15
145	Oxygène		
146	Hôtel social du C.P.A.S. de Charleroi	130586,44	17,67
147	Maison maternelle Paul Henricot		
148	Maison maternelle du Brabant wallon		
149	Le foyer familial		
150	Maison maternelle Fernand Philippe (Maison d'accueil)	307480,07	11,95
151	Espoir	187476,91	13,5
152	Le Kangourou		
153	La Maison maternelle de Mouscron		
154	L'Espérance		
155	Maison Maternelle - La maison heureuse	73535,58	11,34
156	Maison des sans-logis pour femmes		

N°	Nom	Annexe 7 - 2014	PAF 201
157	L'Archée	176783,73	12,44
158	L'Hôtel maternel		
159	Maison d'accueil pour femmes des Trois Portes	241733,59	12,121
161	Maison d'accueil du C.P.A.S. de Mons		
205	Maison de vie communautaire des Trois Portes	97955,42	13,424
211	La source (maison de vie communautaire)	159071,45	12,6
224	Maison de vie communautaire des Sans Logis		
225	Maison de vie communautaire "L'autre Rive"		
228	Maison du pain (Maison de vie communautaire)	41539,94	11
229	Maison familiale (Maison de vie communautaire)	439421,1	17,25
230	Maison Marie-Louise (Maison de vie communautaire)	34163,5	13,75
231	Maison Marie-Louise (Maison de vie communautaire)	71151,47	16,65
238	Ferme Saint Achaire		
240	Maison de vie communautaire "Oasis"		
243	Aux chênes de Mambré (Maison de vie communautaire)		
248	Maison de vie communautaire du Brabant Wallon		
250	Maison maternelle Fernand Philippe (Maison de vie communautaire)		
265	Proximam - Maison de vie communautaire	47735,42	11,59